

DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

BAC VERT

MATIÈRES RECYCLABLES PÊLE-MÊLE DANS LE BAC



PAPIER ET CARTON PROPRES

- Journaux, circulaires et revues
- Feuilles de papier et enveloppes
- Sacs de papier
- Boîtes et emballages en carton
- Bottins et livres (sans couverture ni reliure)
- Cartons de lait, de crème et de jus (sans paille)



PLASTIQUES

- Tous les contenants et couvercles portant les numéros :



- Tous les sacs, emballages et pellicules de plastique souples (à regrouper dans un sac transparent et bien le nouer)



MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Canettes
- Assiettes d'aluminium
- Cintres (regrouper en paquets)
- Tuyaux et chaudrons



VERRE

- Toutes les bouteilles et tous les contenants de verre, de toutes les couleurs



MATIÈRES REFUSÉES

- Papier ou carton souillés
- Plastiques sans numéro ou portant le numéro 6
- Jouets
- Contenants de peinture
- Bouteilles à gaz propane, aérosols et extincteurs
- Outils
- Vitres, miroirs, ampoules et pyrex
- Matières organiques
- Etc.

• Rincer les contenants pour éviter les odeurs et préserver la santé des travailleurs.

• Mettre les matières pêle-mêle dans le bac. Elles ne doivent pas être dans des sacs.

• Vous manquez d'espace dans votre bac vert ? Compactez les contenants pour maximiser l'espace.

BAC NOIR

MATIÈRES REFUSÉES

La réglementation interdit de mettre les matières suivantes dans le bac noir :

- Médicaments et déchets biomédicaux
- Matières recyclables (ex. papier et carton, contenants de plastique, verre et métal)
- Résidus domestiques dangereux (ex. peinture, piles, huiles, pesticides, bouteilles à gaz propane)
- Matériaux de construction et de démolition (bois, gypse, ...)
- Appareils électriques, électroniques et informatiques
- Résidus verts (ex. feuilles mortes, herbes de jardin et arbres de Noël)
- Pneus et batteries d'auto
- Meubles et matelas

BAC BRUN

MATIÈRES ORGANIQUES

VOTRE MUNICIPALITÉ PLANIFIE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Après la mise en place du bac vert et des écocentres, la collecte des matières organiques (bac brun) est un autre geste simple qui permettra de réduire considérablement le volume des déchets qui se retrouve dans le bac noir. En effet, les matières organiques représentent près de 45 % des matières qui composent le bac noir. D'autres informations vous seront transmises afin de bien vous informer de la venue prochaine du bac brun.

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles vise à interdire complètement d'ici 2020 l'élimination des matières organiques des sites d'enfouissement.

RÈGLES À SUIVRE

BAC VERT

Matières recyclables seulement. En cas d'excédent, aller les porter à l'écocentre. **Les bacs verts contenant des matières refusées ne seront pas vidés et les matières à l'extérieur des bacs ne seront pas ramassées.**

BAC NOIR

Déchets domestiques seulement. **Les bacs noirs contenant des matières refusées ne seront pas vidés et les déchets à l'extérieur des bacs ne seront pas ramassés.**

CONSEILS

- Le bac noir doit être considéré comme la dernière alternative.
- Le poids des matières mises dans le bac noir détermine la facture à payer pour l'enfouissement.
- Plus il est lourd, plus la facture collective augmente!

QUAND

Mettre les bacs en bordure de rue la veille de la collecte.

COMMENT ORIENTER VOS BACS

Les bacs de récupération et de déchets doivent être placés côte à côte, **avec un espace de plus de 100 cm tout autour**, et les poignées et les roues doivent pointer vers la maison afin que rien ne bloque l'accès au bras électronique.

EN HIVER

Déneiger et déglacer complètement le dessus et les côtés des bacs de façon à les rendre facilement accessibles. **Les bacs enneigés ou difficiles d'accès ne seront pas vidés.**

CALENDRIER DE COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

2017

INFORMATIONS GÉNÉRALES

TRUCS ET CONSEILS

Lac-Supérieur



NOTRE TERRITOIRE
VOLLE AVENIR

MRC DES LAURENTIDES

AMHERST | ARUNDEL | BARKMERE | BRÉBEUF | HUBERDEAU
IVRY-SUR-LE-LAC | LABELLE | LA CONCEPTION
LAC-SUPÉRIEUR | LAC-TREMBLANT-NORD | LA MINERVE | LANTIER
MONTCALM | MONT-TREMBLANT | SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES | SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ
VAL-DAVID | VAL-DES-LACS | VAL-MORIN

819-681-3370

TRAINDEVIEDURABLE.com

CALENDRIER DES COLLECTES 2017 - LAC-SUPÉRIEUR

JANVIER							FÉVRIER							JUILLET							AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
8	9	10	11	12	13	14	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
15	16	17	18	19	20	21	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
22	23	24	25	26	27	28	26	27	28					23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30	31		
29	30	31												30	31												

MARS							AVRIL							SEPTEMBRE							OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4	2	3	4	5	6	7	8	3	4	5	6	7	8	9	1	2	3	4	5	6	7
5	6	7	8	9	10	11	9	10	11	12	13	14	15	10	11	12	13	14	15	16	8	9	10	11	12	13	14
12	13	14	15	16	17	18	16	17	18	19	20	21	22	17	18	19	20	21	22	23	15	16	17	18	19	20	21
19	20	21	22	23	24	25	23	24	25	26	27	28	29	24	25	26	27	28	29	30	22	23	24	25	26	27	28
26	27	28	29	30	31		30														29	30	31				

MAI							JUIN							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6				1	2	3	5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9	
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30									31						

LÉGENDE

 DÉCHETS ET MATIÈRES RECYCLABLES

 DÉCHETS SEULEMENT

 MATIÈRES RECYCLABLES SEULEMENT

SECTEUR A : LUNDI

Districts D1 et D2 incluant le lac Quenouille

SECTEUR B : MARDI

Districts D3, D4, D5 et D6, ainsi que toutes les adresses sur le chemin Lac-Supérieur et chemin Nordet.

La collecte des deux secteurs (A et B) seront effectués les mardis durant la période des fêtes.

Consultez le muni.lacsuperieur.qc.ca/pdf/cartedistrict.pdf afin de confirmer votre district

JANVIER 2018							FÉVRIER 2018						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6				1	2	3	
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24
28	29	30	31				25	26	27	28			

MARS 2018						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

UN PROBLÈME ?

Pour un problème de collecte, contactez la RITL au 819-681-3379 ou 819-324-5679.

Pour remplacer ou commander un nouveau bac, contactez votre municipalité.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Approximativement 682 tonnes de déchets domestiques et 257 tonnes de matières recyclables sont collectées annuellement dans votre municipalité!

éco CENTRE

SERVICE GRATUIT JUSQU'À 26 VISITES PAR ANNÉE
RÉSERVÉ AUX CITOYENS DE LA MRC DES LAURENTIDES



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)*

Peinture, aérosols, vernis, solvants, pesticides, produits nettoyants, huile à moteur, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, bombonnes de propane, piles, cartouches d'encre, extincteurs, etc.

* Ces produits peuvent aussi être apportés dans les dépôts de RDD



MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION

Bois, branches, arbres de Noël, métal, béton, bardeaux d'asphalte, brique, pierre, gypse, couvre-planchers (tapis, prélat, céramique, etc.), douches, baignoires, éviers, toilettes, etc.



APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES, INFORMATIQUES

Électroménagers avec halocarbures (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs d'air et déshumidificateurs), cuisinières, lave-vaisselle, laveuses, sécheuses, tous les petits électroménagers et appareils électriques, téléviseurs, vidéos, radios, ordinateurs, périphériques, cellulaires.



MEUBLES

Tous les meubles (divans, matelas, tables, chaises, etc.)



OBJETS DIVERS

BBQ, tondeuses, toiles de piscines, balançoires, etc.



RÉSIDUS VERTS

ACCEPTÉS UNIQUEMENT DANS LES ÉCOCENTRES DE MONT-TREMBLANT ET DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS AU PRINTEMPS ET À L'AUTOMNE AINSI QU'À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) TOUTE L'ANNÉE.

Feuilles mortes, tiges et brindilles.



MATIÈRES RECYCLABLES

Papier, carton, contenants de verre, plastique et métal.



PNEUS ET BATTERIES D'AUTO

Tous les pneus de voitures et de camionnettes et batteries d'auto.

CONSIGNES

Résidentiel seulement. Entrepreneurs refusés.
Preuve de résidence exigée.

Heures d'ouverture variables à vérifier auprès de votre municipalité ou

TRAINDEVIEDURABLE.com

QU'EST-CE QU'UN ÉCOCENTRE ?

C'est un centre de récupération où vous pouvez vous départir écologiquement des matières non acceptées dans la collecte des déchets.

Gratuit pour les résidents de la MRC des Laurentides.

éco CENTRE

INTERDICTION AUX COMMERCES, ENTREPRENEURS ET INSTITUTIONS

HORAIRE

(Sujet à changement)

LAC-SUPÉRIEUR

1101, chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur

26 avril au 11 novembre 2017 :

Les mercredis, jeudis, vendredis et samedis de 8h30 à 12h00 et 12h30 à 16h00

MONT-TREMBLANT

60 chemin Brébeuf, Mont-Tremblant

819-425-8614 poste 2604

ÉTÉ - 10 avril au 16 septembre 2017 :

Lundi au vendredi de 9h00 à 16h30

HIVER - 3 janvier au 8 avril 2017 et

19 septembre au 30 décembre 2017 :

Mardi au vendredi de 9h00 à 16h30

Toute l'année : Samedi de 9h00 à 15h00

SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

1710, rue Principale, Sainte-Agathe-des-Monts

819-326-4595 poste 1

ÉTÉ - 10 avril au 16 septembre 2017 :

Lundi au vendredi de 9h00 à 16h30

HIVER - 3 janvier au 8 avril 2017 et

17 septembre au 30 décembre 2017 :

Mardi au vendredi de 9h00 à 16h30

Toute l'année : Samedi de 9h00 à 15h00